

17ème législature

Question N° : 1900	De M. Bryan Masson (Rassemblement National - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse et vie associative		Ministère attributaire > Sports, jeunesse et vie associative
Rubrique >impôts et taxes	Tête d'analyse >Hausse de la fiscalité sur les paris sportifs et filière hippique	Analyse > Hausse de la fiscalité sur les paris sportifs et filière hippique.
Question publiée au JO le : 12/11/2024		

Texte de la question

M. Bryan Masson appelle l'attention de M. le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'amendement n° 2388 visant à exclure les paris hippiques de l'augmentation de la taxe sur les paris sportifs. Il souhaite connaître le sort qui sera réservé à cet amendement, adopté en séance publique, si d'aventure le projet de loi de finances pour 2025 faisait l'objet d'un passage en force *via* l'article 49.3 de la Constitution. En effet, la filière hippique, par l'intermédiaire des paris sportifs, contribue inévitablement à l'économie réelle mais aussi à faire vivre notre ruralité à travers l'ensemble des maillons de la chaîne de la filière hippique. Aussi, il lui demande sa position sur cet amendement et le sort qui lui sera réservé.